



Octobre 2023

SIMULATIONS DE RETRAITE EFFECTUEES PAR L'UNSA

Vous n'êtes pas sans ignorer que depuis de nombreuses années, l'UNSA participe activement aux projets de vie de nombreux agents en procédant à des simulations de calculs de départs à la retraite.

Se greffent depuis peu à cette activité, la réforme des retraites ainsi que le droit de remords (passage de B en A).

L'activité débordante du service des ressources humaines en charge des retraites associée à une date butoir proche dans le choix du droit de remords (30 novembre 2023), nous ont amenés à fortement nous investir en procédant à des simulations de départs permettant une comparaison d'un départ en B ou en A.

Nous avons la chance de compter parmi l'UNSA, deux agents totalement investis et particulièrement compétents dans le domaine des retraites.

Ces agents retraités n'ont malheureusement qu'une activité de 30% et 20% à l'UNSA.

Ainsi, nous avons décidé que dorénavant les demandes de calculs effectuées par nos adhérents seraient prioritaires.

Toutes les autres demandes ne seront traitées qu'après un délai de 3 mois...

« Un calcul urgent sera néanmoins effectué dans le cadre du droit de remords (choix avant le 30 novembre 2023), pour tout agent syndiqué à l'UNSA ou non ».

